

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMUNIQUÉ N°69 – SAINT DENIS, LE 20/08/2017

INCENDIE D'AUBAGNE REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL POUR LES VOYAGEURS CONCERNÉS

Après une interruption de plus de quinze heures des circulations ferroviaires, sur demande des sapeurs-pompiers, le trafic a repris quasi normalement.

Les circulations ont dû être interrompues pour des raisons évidentes de sécurité de samedi 19h à dimanche 10h30 ce matin afin de permettre aux soldats du feu de circonscrire cet incendie se propageant sur plus de 240 hectares.

SNCF est consciente des conditions difficiles qu'ont rencontré les voyageurs et ce, malgré la mobilisation de plus de 300 cheminots sur place.

Bien qu'il s'agisse d'un incident dont elle n'est pas responsable, à titre tout à fait exceptionnel, SNCF décide donc que l'ensemble des voyageurs sera remboursé.

Les voyageurs ayant passé la nuit dans des rames d'attente, en gare, seront intégralement remboursés au titre de la Garantie Ponctualité.

Pour les autres voyageurs retardés, des remboursements seront proposés au prorata du retard de leur train à l'arrivée.

La Garantie Ponctualité

Les voyageurs pourront faire leur demande dès leur arrivée en gare et dans les 60 jours suivants. Le montant de la compensation sera calculé selon les modalités suivantes :

| DURÉE DU RETARD | POURCENTAGE DU PRIX DU BILLET(*) | MODE DE COMPENSATION |
|---------------------|-------------------------------------|---|
| 30min < Retard < 1h | 25% | En Bon d'achat |
| 1h < Retard < 2h | 25% | En Bon d'achat ou par virement* en euros |
| 2h < Retard < 3h | 50% | En Bon d'achat ou par virement* en euros |
| Retard > 3h | 75% | En Bon d'achat ou par virement* en euros |

La demande peut être faite directement en ligne sur le site g30.sncf.com, sur l'application SNCF en renseignant le numéro de dossier du voyage ou dans un guichet en gare.

À propos du groupe SNCF

SNCF est l'un des premiers groupes mondiaux de transport de voyageurs et de logistique de marchandises avec 32,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2016, dont un tiers à l'international. Avec son socle ferroviaire français et riche de son expertise d'architecte de services de transport, le Groupe emploie 260 000 salariés dans 120 pays. Son objectif est d'être la référence de la mobilité et de la logistique en France et dans le monde. SNCF couvre 6 métiers : SNCF Réseau (gestion et exploitation du réseau ferroviaire français), SNCF Voyageurs (transport en Île-de-France, transport public régional et interrégional, transport grande vitesse en France et en Europe), SNCF Gares & Connexions (gestion et développement des gares), SNCF Logistics (transport et logistique de marchandises au niveau mondial), Keolis (mass-transit et transports publics en Europe et dans le monde) et SNCF Immobilier (gestion et valorisation des actifs immobiliers et fonciers). Retrouvez plus d'informations sur sncf.com/groupe.